

Congress of Local and Regional Authorities of Europe

1st Session

Resolution 7 (1994)¹ on partnerships between towns and municipalities – an efficient instrument for co-operation in the larger Europe

The Congress,

bearing in mind the proposals of the Chamber of Local Authorities, and after having taken note of the opinion of the Chamber of Regions,

1. Considering that twinnings have made a major contribution in the past, in bringing the people of Europe closer together, developing a common cultural identity and to the building of Europe,

2. CONVINCED that the twinning and the partnership of towns and municipalities represents an important tool in bringing people closer together, overcoming national prejudices, developing solidarity and working for an evolving European citizenship and peace,

3. CONVINCED that a new phase has opened in this field, since democratic reforms started in countries of Central and Eastern Europe and that the local authorities of those countries need more help, technical assistance and transfer of know-how and that technical co-operation within twinnings and partnerships of towns and municipalities can bring important and effective help;

I. Invites the citizens of towns and communities, and especially the mayors and elected local representatives and the national associations of municipalities:

1. to develop, especially in twinnings between Eastern and Western European towns, exchange

1. Debated by the Chamber of Local Authorities on 3 June 1994 and adopted by the Standing Committee on behalf of the Congress on 3 June 1994 (see Doc. CPL (1) 1, Part. I Res., draft Resolution presented by Mr J. Hofmann).

Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe

1^{re} Session

Résolution 7 (1994)¹ sur les partenariats entre villes et communes – un outil efficace de la coopération dans la grande Europe

LE CONGRES,

saisi de la proposition de la Chambre des pouvoirs locaux, et après avoir pris note de l'avis de la Chambre des régions,

1. Considérant que les jumelages ont apporté dans le passé une contribution majeure au rapprochement des peuples en Europe, au développement d'une identité culturelle commune et à la construction européenne;

2. Convaincu que les jumelages et les partenariats entre des villes et des communes en Europe représentent un moteur puissant en faveur du rapprochement des peuples, du dépassement des préjugés nationaux, du développement de la solidarité et de la citoyenneté européenne en devenir, ainsi que de la paix;

3. Convaincu qu'une nouvelle phase s'ouvre dans ce domaine depuis l'engagement des réformes démocratiques dans les pays d'Europe centrale et orientale et que les collectivités locales de ces pays ont aujourd'hui plus que jamais besoin d'aide, d'assistance technique et de transfert de connaissances, et que la coopération technique dans le cadre des jumelages et des partenariats entre villes et communes peut y apporter une aide importante et opérationnelle;

I. Invite les citoyens des villes et communes européennes, et notamment les maires, les élus locaux et les associations nationales des communes:

1. à développer, notamment dans le cadre des jumelages entre villes de l'Est et villes de l'Ouest,

1. Discussion par la Chambre des pouvoirs locaux le 3 juin 1994 et adoption par la Commission Permanente au nom du Congrès le 3 juin 1994, (voir Doc. CPL (1) 1, Partie I Rés., projet de Résolution présenté par M. J. Hofmann).

of experience between elected local representatives, economic and technical co-operation and meetings between professional groups, in order to strengthen local democracy in Central and Eastern European countries and to improve their economic situation,

2. to extend existing bilateral links between municipalities to the partners in the countries of Central and Eastern Europe, so as to launch projects within the ECOS programme,

3. to develop together, in this context, specific concrete projects, as a solution in reply to real needs, concerning municipal administration, management of local finances, urban planning, management of municipal services and property, public works, local and regional economic development and environmental protection,

4. to prove their solidarity with the partners in the less advantaged countries, while respecting the equality of the partners in exchange of experience, as the latter is neither a one-way exchange nor an act of assistance, it is an apprenticeship based on reciprocity;

II. *Invites the Chamber of Local Authorities* to study possibilities to promote twinnings and partnerships between European towns and municipalities and to set up for this purpose a Working Group responsible for the implementation of the Recommendation and follow-up action in the larger Europe.

l'échange d'expérience entre les élus locaux, la coopération économique et technique et les rencontres entre groupes professionnels, afin de renforcer la démocratie locale dans les pays d'Europe centrale et orientale et d'améliorer leur situation économique;

2. à élargir les liens bilatéraux existants entre communes aux partenaires des pays d'Europe centrale et orientale afin de lancer des projets dans le cadre du programme ECOS;

3. à développer ensemble, dans ce cadre, des projets spécifiques concrets, répondant à des besoins réels, relatifs à l'administration communale, la gestion des finances locales, la planification urbaine, la gestion des services et des biens communaux, des travaux publics ainsi qu'au développement économique local et régional et à la protection de l'environnement;

4. à faire preuve de solidarité avec les partenaires des pays moins privilégiés, tout en respectant l'égalité des partenaires d'un échange d'expérience, celui-ci n'étant pas un échange à sens unique ou un rapport d'assistance, mais un apprentissage basé sur la réciprocité;

II. *Invite la Chambre des pouvoirs locaux* à étudier les possibilités de promouvoir la création de jumelages et de partenariats entre villes et communes d'Europe et à créer à cet effet un Groupe de travail chargé de mettre en oeuvre les stipulations de la Recommandation et de poursuivre l'action dans le cadre de la Grande Europe.